

Renvoi au comité des Revenues nationaux de l'adresse de la société populaire de Moustier (Basses-Alpes) qui envoie en don une croix garnie de pierres, lors de la séance du 17 fructidor an II (3 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Revenues nationaux de l'adresse de la société populaire de Moustier (Basses-Alpes) qui envoie en don une croix garnie de pierres, lors de la séance du 17 fructidor an II (3 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 205-206;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15338_t1_0205_0000_17

Fichier pdf généré le 14/01/2020

les moyens de la République pour terrasser ses ennemis, en augmentant les forces de ses escadres par une souscription volontaire et patriotique.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (20).

13

L'agent national, au nom du district de Langres [département de la Haute-Marne], annonce à la Convention que, dans la cave d'un aristocrate, il venait d'être découvert 450 louis en or et 17 marcs d'argent, qu'il fait passer à la monnaie à Paris. Ce numéraire, réuni à celui que nos braves frères d'armes procurent journellement à la République, va contribuer, dit l'agent national, à l'affermissement de la liberté et au triomphe des droits de l'homme.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (21).

14

Le citoyen Turpin, directeur des postes de la commune d'Issoudun [département de l'Indre], envoie à la Convention un assignat de 25 L pour le soulagement des familles de ceux qui sont morts pour la défense de la patrie; et il témoigne ses sentiments de confiance pour la Convention, en disant : Représentants, vous êtes dignes de représenter le peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

Législateurs,

Vous êtes dignes de représenter le peuple français.

C'est le sentiment intime du directeur des Postes de la commune d'Issoudun, J. Turpin.

Je vous fais passer un assignat de 25 L pour le soulagement des familles de ceux qui sont morts pour la défense de la Liberté.

Issoudun, département de l'Indre, ce 22 thermidor l'an 2 de la République française une et indivisible (23).

15

Le citoyen Duhoux, commissaire national du district de Blain, département de Loire-Inférieure, félicite la Convention nationale sur son énergie, et se plaint de ce que la loi du *maximum* est méconnue dans ce département.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités de Commerce et Approvisionnements (24).

16

Les autorités constituées et la société populaire d'Epéron, département d'Eure-et-Loir, félicitent aussi la Convention de l'énergie qu'elle a employée pour anéantir le nouveau tyran, et elles lui rappellent leur zèle et leur générosité inépuisables pour le triomphe de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

Les autorités constituées et la société populaire de la commune d'Epéron, département d'Eure-et-Loir, mettent sous les yeux de la Convention nationale le tableau de l'esprit public et moral qui règne dans cette commune; d'après lequel tableau il paroît que ses habitants n'offrent qu'un peuple d'amis et de frères, aimant la liberté pardessus tout, et sont prêts à faire tous les sacrifices pour la défendre.

Elles adressent en même temps à la Convention l'état des dons patriotiques faits par leurs concitoyens depuis le 12 septembre 1792 (vieux style) jusqu'à ce jour, pour l'armement et équipement des volontaires, et pour autres causes qui intéressent la République. Ces dons consistent en 8 fusils de munition, 7 habits, une veste, 2 culottes, 4 gibernes, 2 sabres, 84 chemises, 9 paires de souliers, un chapeau, un bonnet de police, 22 couvertures de lit, 30 paires de bas, 11 draps de lit, une taye d'oreiller, 2 nappes, une serviette, une redingotte, une culotte de peau, 1 054 livres de vieux linge pour les papeteries, un paquet de vieux linge pour pansements, 12 livres de charpie, une croix dite de Saint-Esprit, et 1 487 livres, dont 48 livres en numéraire d'argent.

Cette commune a aussi fourni 1 500 livres de salpêtre, qui ont été déposées aux magasins du district, ainsi que toute l'argenterie et autres métaux du ci-devant culte.

Les autorités constituées et la société populaire d'Epéron félicitent la Convention de l'énergie avec laquelle elle a sauvé encore une fois la patrie et la liberté, en déjouant et livrant au glaive de la loi le traître Robespierre et ses infâmes complices, qui voulaient assassiner l'une et l'autre.

Elles terminent par l'inviter à rester à son poste, pour consolider le bonheur du peuple français (26).

17

La commune et la société populaire de Moustier, département des Basses-Alpes,

(20) P.-V., XLV, 19.

(21) P.-V., XLV, 20.

(22) P.-V., XLV, 20.

(23) C 318, pl. 1293, p. 35.

(24) P.-V., XLV, 20.

(25) P.-V., XLV, 20.

(26) Bull., 17 fruct.

envoient à la Convention une croix garnie de pierres, don ajouté à tant d'autres précédemment faits, protestant qu'ils sont au-dessous de leur désir en faveur de la patrie.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Revenus nationaux (27).

18

L'administration du district de Strasbourg [département du Bas-Rhin] annonce à la Convention que les biens nationaux continuent à se vendre avec le même avantage pour la République.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités des Domaines nationaux (28).

19

La commune de Strasbourg, département du Bas-Rhin, écrit à la Convention nationale qu'elle a équipé et monté douze chasseurs à cheval; et que le citoyen Krans, sellier, a équipé et monté son fils, qui fait le treizième, et qu'ils sont partis depuis le 15 thermidor; elle ajoute que la collecte ayant laissé un reliquat de 15 250 L, elle l'invite à en disposer pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au bureau des dons patriotiques pour indiquer l'endroit du dépôt (29).

[*Les citoyens de la commune de Strasbourg à la Convention nationale, le 27 thermidor an II*] (30)

Citoyens représentants,

Les citoyens de la commune de Strasbourg ayant monté et équipé à leurs frais douze chasseurs à cheval et le citoyen Krans, sellier de cette commune, son fils qui fait le treizième, qui sont partis le 15 thermidor présent mois par ordre du représentant du peuple Du Roy, pour joindre leurs frères d'armes au 10^e régiment de chasseurs à l'avant-garde de l'armée du Rhin et les aider à terrasser le reste des vils satellites et leurs tyrans coalisés.

La collecte qui a été faite à ce sujet offre un reliquat de 15 250 L dépôt sacré entre nos mains.

Nous invitons la Convention nationale d'en disposer pour les défenseurs de la patrie qui se sont signalés par des traits d'héroïsme, nous nous réglerons à la sagesse qui saura nous les indiquer.

Salut et fraternité.

Les commissaires chargés pour cette partie,
KLEINRICH, PRIMEISEN.

(27) P.-V., XLV, 20-21. Bull., 17 fruct.

(28) P.-V., XLV, 21. Bull., 17 fruct., C. Eg., n° 747.

(29) P.-V., XLV, 21. Bull., 17 fruct.

(30) C 318, pl. 1293, p. 34.

20

L'agent national du district de Saumur [département de Maine-et-Loire] annonce qu'il a été découvert dans la maison de Pe-rault-la-Bertaudière, émigré, commune de Meigné, un trésor caché dans les murs; et que c'est aux soins et au zèle des citoyens Binceau, commissaire à la vente des meubles des émigrés, et Cousineau, agent de la commune de Doué, que l'on doit cette heureuse découverte, qui consiste en 33 606 L en argent monnoyé, une boîte d'or, 26 couverts, 14 cuillères à café, 13 autres grandes, une écuelle à oreilles et son couvercle, une cafetière, un réchaud, un huilier, 4 flambeaux, une tabatière contenant 14 petites pièces, tant en boucles que boutons et étuis, un gobelet à timbale, 198 jetons, 3 cachets, 72 boutons, une petite boîte, 3 paires de boucles, le tout en argent.

L'agent national annonce que le numéraire a été versé dans la caisse du receveur du district, et que l'argent ouvré sera envoyé à la trésorerie; il ajoute que les biens nationaux sont en très-grande valeur, malgré les circonstances de la guerre exécration de la Vendée.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines nationaux (31).

21

Les administrateurs de la Dordogne envoient à la Convention nationale un exemplaire de l'adresse qu'ils ont faite à leurs concitoyens pour les inviter à souscrire pour la construction d'un vaisseau qu'ils désirent offrir à la patrie.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (32).

22

Le district d'Auray, département du Morbihan, annonce que l'aristocratie se prévaut des élargissements qu'on a accordés trop facilement à des individus qui ont trompé la religion des autorités pour l'obtenir; il invite la Convention de prendre des mesures qui conviennent pour l'empêcher de nuire à la liberté.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (33).

(31) P.-V., XLV, 21-22. Bull. 17 fruct.; J. Fr., n° 710; M. U., XLIII, 294.

(32) P.-V., XLV, 22.

(33) P.-V., XLV, 22. Gazette Fr., n° 977.